



**Tribune publique du CCPM sur la conservation des ressources en eau douce par les collectivités :
Création d’alliances pour la gestion de l’eau
29 novembre 2023, Oaxaca, Mexique**

Compte rendu sommaire

POINT 1 : Cérémonie de bienvenue

Une cérémonie de bienvenue est animée par Amelia Reyna Monteros Guijón, représentante autochtone de la nation nahua. Pour commencer, elle remercie les gardiens des quatre directions, les quatre éléments et le feu présent dans le cœur de tous les participant·es à la tribune. Elle évoque alors un souvenir, une histoire que sa grand-mère lui avait racontée sur le lien entre l’eau et la vie : lorsque nous versons de l’eau quelque part, notre première impression est qu’elle a été gaspillée. Cependant, par la suite, nous réalisons que les endroits où l’eau a coulé sont maintenant pleins de vie, avec des fleurs et des plantes... Selon elle, notre savoir est comparable à cette eau : les connaissances que nous acquérons au cours de notre vie et les leçons que nous apprenons doivent être transmises, petit à petit, à toutes et à tous afin qu’elles soient transmises aux autres. Pour conclure la cérémonie, elle invite les participant·es à s’imaginer être une goutte d’eau et à partager leurs connaissances avec les autres pendant et après la tribune, afin que quelque chose de nouveau puisse à son tour s’épanouir en elles-eux.

POINT 2 : Observations préliminaires, par Octaviana V. Trujillo, présidente du CCPM

Octaviana V. Trujillo, présidente du CCPM, ouvre la réunion en souhaitant la bienvenue aux participant·es et aux membres du CCPM du Canada, du Mexique et des États-Unis. Elle rappelle les discussions qui se sont tenues lors de la tribune trinationale sur les méthodes autochtones de gestion de l’eau douce en Amérique du Nord, les 27 et 28 novembre 2023. Elle souligne par ailleurs le rôle essentiel que jouent les connaissances écologiques traditionnelles (CET) et l’intendance autochtone pour la protection des ressources en eau douce, ainsi que la manière dont les défis environnementaux auxquels nous sommes confronté·es aujourd’hui en raison des changements climatiques ont un effet sur chacune et chacun d’entre nous, mais en particulier sur les communautés autochtones et les populations mal desservies.

Elle dit qu’à la lumière des conversations des jours précédents, la *Tribune publique du CCPM sur la conservation des ressources en eau douce par les collectivités : Création d’alliances pour la gestion de l’eau* mettra en lumière les efforts communautaires en matière de conservation de l’eau douce et de son utilisation durable, en accordant la priorité aux partenariats. Elle explique ensuite le rôle du CCPM, en rappelant qu’il a pour mandat de transmettre des avis au Conseil et en insistant sur sa vision de la promotion de la coopération continentale, de la protection des écosystèmes et du développement économique durable. Le CCPM veillera également à stimuler une participation active du public et à assurer la transparence des mesures prises par la Commission. Les membres du CCPM se présentent ensuite, puis M^{me} Trujillo présente Jorge Daniel Taillant, directeur exécutif de la CCE, pour qu’il prononce son discours de bienvenue.

POINT 3 : Discours de bienvenue, par Jorge Daniel Taillant, directeur exécutif de la CCE

M. Taillant souhaite la bienvenue au public et aux membres du CCPM des trois pays. Il souligne l’importance de la tribune publique du CCPM, qui sert de lien entre la CCE et les communautés, et

constitue un espace où peuvent s'exprimer les groupes les plus touchés par les changements climatiques : non seulement pour les consulter, mais aussi pour communiquer avec eux, afin que nous puissions travailler et apprendre ensemble, et pour élaborer les programmes de la CCE. Il rappelle à l'auditoire qu'à l'instar de nombreux pays dans le monde, la CCE fait face à la triple crise planétaire – pollution, changements climatiques et perte de biodiversité – et dit que nous devons apprendre à collaborer pour protéger la nature, et vivre en harmonie avec elle dans le cadre d'une relation plus équilibrée sur le plan écologique.

M. Taillant salue le travail d'Octaviana V. Trujillo et dit à quel point il a été essentiel qu'une personne autochtone préside le CCPM, afin de renforcer la mobilisation des peuples autochtones et d'intégrer les CET et les points de vue autochtones dans les travaux de la CCE. Il dit qu'il existe un autre groupe qui souhaite réellement s'engager et participer aux travaux de la CCE : les jeunes. Les opinions, la participation et l'engagement des jeunes sont en train de changer les façons de faire dans le monde entier, et vont créer une nouvelle dynamique au sein de la CCE.

En conclusion, il remercie toutes les personnes présentes d'avoir participé à la tribune publique et les invite à écouter ce qu'ont à dire les peuples autochtones, les communautés locales, les jeunes et les intervenant-es dans les trois pays.

POINT 4 – Première séance : Rétablir l'accès à l'eau – La route sera longue

Modératrice :

- **Felicia Marcus, membre du CCPM**

Conférencier·ères d'honneur :

- Canada : **Kathy Hodgson-Smith**, facilitatrice membre du GSCET
- Mexique : **Rodrigo Gutiérrez Rivas**, chercheur et coordonnateur dans le domaine des droits de la personne, Institut de recherche juridique de l'UNAM (Université nationale autonome du Mexique)
- États-Unis : **James Hopkins**, professeur clinicien agrégé, *Indigenous Peoples Law and Policy Program* (programme sur les politiques et le droit visant les peuples autochtones), et professeur affilié d'études autochtones et latino-américaines, Université de l'Arizona

Felicia Marcus, modératrice, ouvre la séance en donnant un aperçu des principaux enjeux liés au rétablissement de l'accès à l'eau, en prenant pour exemple le fleuve Colorado. Elle présente les intervenant-es qui, tout au long de cette séance, ont expliqué les défis et les possibilités liés à une gestion équitable de l'eau, y compris les différentes approches en matière de droits, de tenure et de titres de propriété relatifs à l'eau, ainsi que les efforts visant à rétablir l'accès historique à l'eau et les titres juridiques connexes.

Lors de la première présentation, Kathy Hodgson-Smith décrit le contexte juridique et historique des droits relatifs à l'eau et de la gestion de l'eau au Canada. Bien qu'ils relèvent de compétences et de législations différentes (fédérales et provinciales), les droits ancestraux et issus de traités des peuples autochtones du Canada sont reconnus et inscrits dans l'article 35 de la *Loi constitutionnelle* depuis 1982. En fait, le Canada semble avoir une longueur d'avance sur d'autres nations au chapitre des progrès réalisés en matière de reconnaissance et de respect des Premières Nations, et de collaboration avec elles pour la gestion de leurs terres et de leurs eaux. On peut citer comme exemple la ratification en 2007 de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (DNUDPA), entérinée par les lois

canadiennes en 2021, et la création de l'*Atlantic First Nations Water Authority* (AFNWA, Administration des eaux des Premières Nations de l'Atlantique), premier service public d'approvisionnement en eau autochtone du pays.

Ensuite, Rodrigo Gutiérrez Rivas présente un résumé du contexte normatif et de gestion de l'eau au Mexique. Il explique que, depuis l'entrée en vigueur de la Ley de Aguas Nacionales (LAN, Loi sur les eaux nationales) de 1992, on a assisté à ce qu'il qualifie de « déconstitutionnalisation ». Celle-ci se caractérise par des concessions massives aux usagers privés et une monopolisation de l'eau par voie de concessions par un petit groupe d'usagers privés, principalement des entreprises. En 70 ans, près de 70 % de la disponibilité des ressources en eau du pays ont été perdues, et 3 304 utilisateurs (sur 298 292) monopolisent à eux seuls 22,3 % des concessions d'eau du pays. Dans ce contexte, les peuples autochtones ont entrepris deux actions pour défendre leurs territoires et leur utilisation de l'eau : d'abord, des procédures judiciaires consacrant leur accès et leur droit à l'eau; ensuite, l'expansion et la capillarité de la gestion communautaire de l'eau par l'intermédiaire de milliers de petits comités locaux. Pour conclure, M. Gutiérrez Rivas rappelle que, le 8 février 2012, le Mexique a inscrit le droit fondamental d'accès à l'eau dans sa Constitution, de manière à exiger l'adoption d'une loi sur l'eau pour remplacer la LAN et la prise en compte des droits des peuples autochtones, la démocratisation des processus décisionnels et de la gestion de l'eau, la légalisation des comités communautaires, et la surveillance et la limitation des concessions industrielles et agro-industrielles.

Durant la dernière présentation de la séance, James Hopkins donne un exemple des mesures prises par le passé pour rétablir l'accès à l'eau des peuples Yaqui. Il présente le cas du Río Yaqui, qui a fait l'objet d'une plainte pour perte de terres, d'eau, de culture, de vie, de liberté et de sécurité; le peuple Yaqui demandait à ne plus faire l'objet de discrimination fondée sur son identité, sur son droit coutumier et sur son statut socioéconomique. Dans le cadre d'un nouvel accord à l'amiable en cours de négociation, le Mexique s'engage à respecter une liste de réparations et de restitutions, y compris la livraison de l'aqueduc Yaqui, le versement de capitaux précisément pour l'approvisionnement en eau, la reconnaissance du bassin du Río Yaqui comme bassin binational et la reconnaissance des droits réservés des Yaquis sur le territoire Yaqui (partagé, non cédé). S'il est signé, il s'agira du premier accord binational de règlement des droits des peuples autochtones au monde, ce qui ouvrira la voie à d'autres pays.

Les présentations sont suivies de questions et de commentaires du public. Les participant-es et les panélistes considèrent la propriété et la gestion des terres comme un volet essentiel de la gestion de l'eau, et soulignent tout le temps et les ressources que doivent engager les communautés autochtones pour accéder à une eau qui leur appartient et en assurer la gestion. Ils insistent sur l'importance de documenter ces luttes et de créer des espaces pour poursuivre le dialogue entre peuples autochtones et gouvernements, mais aussi entre gouvernements de pays qui partagent des territoires où vivent les communautés autochtones.

POINT 5 – Deuxième séance : Pratiques responsables de gestion des bassins versants

Modérateur :

- **Esteban Escamilla Prado**, membre du CCPM

Conférencier-ères d'honneur :

- Canada : **Leila M. Harris**, professeure, Université de la Colombie-Britannique (UBC) et directrice du programme de gestion de l'eau de l'UBC

- Mexique : **María Luisa Soto Moreno**, coordonnatrice, *Unidad de Conservación y Desarrollo Forestal Integral Topia, S.C.* (Unité de conservation et de développement global de la forêt de Topia) et **Ana Tejero Aranda**, coordonnatrice de l'unité environnementale, *Coordinadora Estatal de Productores de Café de Oaxaca* (CEPCO, Organisme de coordination des producteurs de cafés de l'État d'Oaxaca)
- États-Unis : **Jennifer Pitt**, directrice du programme pour le fleuve Colorado, National Audubon Society

Esteban Escamilla Prado souhaite la bienvenue aux participant-es et aux intervenant-es, et ouvre la séance en soulignant l'importance des pratiques de gestion durable de l'eau, et de la collaboration avec différents secteurs pour atténuer les effets néfastes de la pollution de l'eau, de la dégradation des habitats et des changements climatiques.

Leila M. Harris lance la discussion avec une présentation axée sur la gestion de l'eau. Tout d'abord, elle dit que nous devons aborder différemment l'eau dans le cadre des politiques et de la gouvernance, pour en arriver à une notion plus large de la sécurité hydrique qui mette en évidence les relations complexes et structurées qui permettent l'accès à l'eau, son utilisation et sa gestion, de même que les dynamiques et les processus sociaux et politiques dans lesquels ces relations s'inscrivent. Elle explique ensuite l'importance d'adopter de multiples approches épistémologiques et ontologiques de l'eau, en mettant un accent particulier sur les CET. Elle illustre ses propos avec les exemples suivants : 1) la décision *Nation Tsilhqot'in c. Colombie-Britannique*, qui reconnaît les droits des peuples autochtones à l'eau et à la terre, non seulement dans leurs réserves, mais aussi sur leurs territoires ancestraux; 2) la Water Sustainability Act (Loi sur la durabilité de l'eau) de 2014 de la Colombie-Britannique, qui prévoit de nouveaux régimes de gouvernance de l'eau; 3) les progrès en matière de surveillance communautaire, comme le renforcement des capacités, l'échange de connaissances et l'accès aux données. Pour conclure sa présentation, elle dit qu'il est important de stimuler la confiance et de reconnaître les erreurs passées, afin de favoriser des pratiques responsables de gestion des bassins versants entre les communautés autochtones et le gouvernement.

Les présentations suivantes mettent en lumière trois réussites notables. Maria Luisa Soto Moreno présente le cas de l'*ejido* Topia pour illustrer le rôle de la collaboration et ses avantages pour les pratiques de gestion durable de l'eau. L'*ejido* Topia a obtenu une certification FSC de gestion forestière et a conclu un accord avec une entreprise privée pour que celle-ci paie l'*ejido* pour l'eau qui irrigue les plantations de l'entreprise. Les revenus de ce projet sont réinvestis non seulement dans le reboisement, la construction et l'entretien de barrages filtrants, l'ouverture et l'entretien de brèches coupe-feu, l'entretien, la délimitation et la signalisation des plans d'eau et la surveillance des services écosystémiques, mais aussi dans des programmes d'éducation en matière d'environnement et dans la certification des services écosystémiques. Elle signale aussi l'importance de la participation des femmes à ces pratiques et d'intégrer une approche sexospécifique pour maximiser les avantages du projet.

Ana Tejero Aranda décrit les pratiques mises en œuvre par le CEPCO pour accroître la productivité de l'eau et des sols afin d'améliorer la production et la qualité du café. La stratégie consiste à pratiquer une agriculture intelligente en ce qui concerne l'eau pour récolter, stocker et gérer efficacement les eaux vertes tout au long de l'année, quelle que soit la saison. Cette méthode accorde une attention particulière à l'accès à l'eau aux fins de production, notamment en augmentant la capacité du sol à absorber et à stocker l'humidité. Cela permet non seulement d'augmenter la productivité agricole, grâce à l'apport de

nutriments, mais aussi de faciliter les travaux de restauration. Les stratégies mises en œuvre par le CEPCO comprennent un changement de pratiques de la part des producteurs et l'adoption d'un nouveau paradigme de formation et de soutien au renouvellement et à la régénération des sols; on offre aussi des possibilités de financement et une assistance technique aux petits producteurs. Ana Tejero Aranda mentionne la bonne gouvernance, la participation des femmes et la diversification des cultures comme facteurs clés de la réussite du projet.

La dernière intervenante, Jennifer Pitt, parle du bassin du fleuve Colorado pour présenter le rétablissement de l'accès à l'eau, réalisé grâce à la gouvernance et à la coopération. Auparavant, un traité signé par le Mexique et les États-Unis en 1944 régissait l'utilisation de l'eau du Colorado, mais un manque de données et de coopération entre les gouvernements a compliqué la gestion du fleuve. En 2012, un groupe de spécialistes a établi deux principaux besoins relativement à la gestion du fleuve : 1) accroître la coopération et la collaboration entre les deux pays; 2) se concentrer sur les enjeux de gestion de l'eau qui étaient jugés essentiels par les gouvernements centraux. Ces recommandations ont entraîné des modifications au traité de 1944 : la quantification des surplus et des pénuries pour le Mexique, une certaine souplesse envers les utilisateurs d'eau mexicains pour stocker l'eau dans les réservoirs américains, et le renforcement de la coordination et de la collaboration transfrontalières. On a notamment approuvé une initiative, proposée par des ONG, qui visait à fournir de l'eau en échange de sommes d'argent pour la restauration de l'environnement. M^{me} Pitt présente les résultats obtenus grâce aux projets de restauration et invite à réfléchir davantage aux possibilités de rétablir les liens entre les gens et la nature.

Les présentations sont suivies d'une période de questions et de commentaires du public sur les différentes voies à envisager pour la gestion responsable des bassins versants : la reconnaissance des communautés autochtones dans la législation nationale; la diffusion des succès obtenus entre les trois pays; la collaboration avec les universités et autres établissements d'enseignement; la diffusion auprès de nombreux intervenant-es et groupes de la société civile, y compris les enfants et les jeunes, des techniques de gestion durable des bassins versants, forêts, systèmes agroforestiers, etc.

POINT 6 – Rapport des représentants des comités consultatifs national et gouvernemental

Vincent R. Nathan, président du comité consultatif national (CCN) américain, et Austin Nunez, président du comité consultatif gouvernemental (CCG) américain, présentent le rapport de leur organisme respectif, ainsi que des renseignements sur les conseils que le CCN et le CCG ont donnés au gouvernement américain en 2023 à propos des divers points suivants, liés au travail de la CCE :

- Participation d'organisations infranationales à l'élaboration des projets d'adaptation aux changements climatiques de la CCE.
- Systèmes d'alerte précoce pour la préparation aux catastrophes naturelles liées aux changements climatiques.
- Détermination des pratiques exemplaires, stratégies et outils que pourrait élaborer la CCE afin d'outiller les communautés minoritaires, tribales, autochtones et à faible revenu pour relever les défis de l'adaptation aux changements climatiques.

POINT 7 – Aperçu du processus SEM, par Paolo Solano, directeur, Affaires juridiques et communications sur les questions d'application

Paolo Solano, directeur de l'Unité des affaires juridiques et des communications sur les questions d'application (SEM), présente le processus SEM et les principaux éléments qui doivent faire partie d'une communication, puis donne un aperçu des communications à l'étude.

POINT 8 – Troisième séance : Restauration de l'eau – Collaboration entre collectivités et gouvernement

Modérateur :

- **Robert Varney**, membre du CCPM

Conférencier·ères invité·es :

- Canada : **Annie Firomski**, coordonnatrice, reprise après catastrophe environnementale, Énergie, Infrastructure et Gestion des ressources, Fédération métisse du Manitoba — gouvernement national des Métis de la rivière Rouge
- Mexique : **Nadir Hernández Quiroz**, coordonnateur, *Centro de Derechos Indígenas Flor y Canto A.C* (Centre des droits autochtones Flor y Canto A.C.)
- États-Unis : **Nick Wobbrock**, cofondateur et chef de l'exploitation, Blue Forest Conservation

Robert Varney présente Annie Firomski et lui cède la parole afin qu'elle commence les présentations de la troisième séance.

Annie Firomski présente les Métis de la rivière Rouge, un des peuples autochtones du Canada originaire du nord-ouest, où il vivait avant l'arrivée des colons, ainsi que la Fédération métisse du Manitoba (MMF), le gouvernement national des Métis de la rivière Rouge et le premier gouvernement métis reconnu par le gouvernement fédéral au Canada. Face aux changements évidents que subit l'environnement sur l'ensemble du territoire national, conséquence directe des changements climatiques, la MMF a mené de vastes consultations communautaires et déterminé les sujets prioritaires pour ses citoyens, soit la surveillance de la qualité de l'eau, la conservation et la gestion des écosystèmes de la faune, la surveillance météorologique, les programmes éducatifs, la résilience communautaire, la restauration des habitats et le développement des énergies propres. Elle présente ensuite les différents projets mis en œuvre par la MMF pour relever ces défis. Selon elle, pour répondre aux priorités de la communauté, il faut avant tout susciter la participation active des citoyens sur le plan local, et examiner et favoriser les initiatives communautaires. Elle croit également qu'il est important d'appuyer les efforts de réconciliation avec les gouvernements provinciaux et nationaux, et de promouvoir l'intégration et la reconnaissance du savoir autochtone.

Ensuite, Nadir Hernández Quiroz parle de la gestion communautaire de l'eau dans les vallées centrales de l'État d'Oaxaca, où les communautés zapotèques ont commencé à se mobiliser en 2006 et ont fondé la *Coordinadora de Pueblos Unidos por la Defensa del Agua* (Copuda, collectif de villages unis pour la défense de l'eau) pour faire face à la pénurie d'eau et aux frais excessifs. Après des années de batailles juridiques, en 2013, le tribunal responsable a ordonné un processus de consultation pour l'éventuelle modification du décret de 1967 sur l'interdiction d'utiliser l'eau, qui empêchait les petits agriculteurs d'accéder à l'eau. En 2015, grâce à ce processus de consultation, on a commencé à conclure d'importants accords avec le gouvernement mexicain. Le 12 octobre 2019, la Copuda a présenté au pouvoir exécutif un projet de loi qui vise à faire reconnaître le droit à l'eau des 16 communautés et d'en régir la gestion conformément à leurs propres règlements et à leurs us et coutumes. Selon Nadir Hernández Quiroz, ce « nouveau régime » offre aux communautés la possibilité d'apposer leur veto aux projets de tiers, de mettre en place des mécanismes de financement public pour exploiter les divers systèmes d'approvisionnement en eau

communautaires et de valoriser leurs connaissances traditionnelles. En conclusion, il résume les défis auxquels sont confrontées ces communautés; par exemple, elles doivent renforcer les assemblées communautaires, susciter une plus grande participation et faire adopter une nouvelle loi nationale sur l'eau qui inclura le point de vue autochtone.

Nick Wobbrock clôt la discussion avec sa présentation de Blue Forest Conservation, organisation qui regroupe de multiples parties prenantes afin de protéger la forêt et d'en augmenter la résilience. Aux États-Unis, le risque de feux incontrôlés est de plus en plus élevé : 58 millions d'acres (23 millions d'hectares) sont exposés à un risque modéré à élevé; plus de 220 milliards de dollars de biens sont exposés à un risque extrême; 4,5 millions de foyers sont exposés à un risque élevé à extrême; et plus de 60 millions de personnes dépendent des forêts nationales pour leur approvisionnement en eau. Selon lui, il est essentiel de faire appel aux investisseurs privés pour financer les infrastructures naturelles afin de soutenir des projets d'écosystèmes qui présentent des avantages à long terme. Blue Forest Conservation met les investisseurs en relation avec leurs partenaires de mise en œuvre (communautés, autorités locales et organisations à but non lucratif chargées de la restauration), mais ne planifie pas directement les projets. L'organisation évalue plutôt les avantages potentiels, aide à rédiger les accords et les contrats et modélise le financement. Il conclut que c'est ainsi qu'une organisation à but non lucratif peut mettre en relation plusieurs parties prenantes pour atteindre des objectifs communs.

Les présentations sont suivies de questions et de commentaires du public. Tout au long de la séance, le caractère essentiel des initiatives communautaires était évident pour faire progresser les pratiques de gestion durable de l'eau et contribuer à la restauration de la biodiversité et de l'environnement. La participation des gouvernements, du secteur privé, de l'industrie et du monde universitaire est vitale pour maximiser l'impact de ce type d'initiative. Les gouvernements peuvent soutenir ces initiatives communautaires en adaptant leurs programmes et politiques, en facilitant l'accès au financement et en reconnaissant les droits des communautés à l'autodétermination et à l'utilisation de leurs connaissances traditionnelles. Les investisseurs du secteur privé peuvent étendre le financement des infrastructures naturelles aux projets d'écosystèmes de ressources, qui présentent des avantages à long terme, et peuvent augmenter le capital alloué à la mise en œuvre de projets de restauration. Les exemples de réussite au Canada, au Mexique et aux États-Unis présentés au cours de cette séance ont mis en lumière les éléments clés de l'élaboration d'un cadre de collaboration, à savoir le dialogue, la consultation du public et des communautés, la communication, les mesures de réconciliation, l'évaluation des avantages pour les différent-es intervenant-es, et un suivi efficace et transparent.

POINT 9 – Dialogue ouvert sur les possibilités de coopération environnementale trilatérale et d'autres enjeux

Ce segment permet aux spécialistes invités, aux ONG, aux représentant-es des gouvernements et aux membres du grand public de donner d'autres exemples de collaboration et d'alliances fructueuses, et de soulever d'autres questions qu'elles et ils souhaitent porter à l'attention du CCPM.

POINT 10 – Mot de la fin, par Octaviana V. Trujillo, présidente du CCPM

Octaviana V. Trujillo remercie les membres du public d'avoir participé à la tribune. Elle rappelle l'engagement qu'a pris la CCE d'inclure les CET dans ses travaux et d'inviter les peuples autochtones à participer aux travaux en question, en cherchant à l'avenir des solutions communes pour faire face aux changements climatiques. De concert avec les membres du CCPM, elle mentionne qu'il est essentiel de continuer à favoriser la coopération entre les trois pays.

POINT 11 – Levée de la séance

La séance est levée à 18 h.